

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2018/342  Paraphe : 
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>Délibération n°DC2018/105</b>	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 71

Votants : 83 (dont 12 pouvoirs)

**POUR : 83 ( 100 %)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Le quatorze novembre deux mille dix-huit à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 07/11/18

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART M., BEGNY A., COURAULT J., FOURCART MH, JACQUET G., LENFANT M., MERCIER A., RAULIN S., SEMBENI A., VERNEL M. et MM ADIN M., BARRE R., BESANCON T., BIENVENU B., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BROYER J., CANNAUX F., CARPENTIER D., COLSON D., CORNEILLE JP, DANNEAUX D., DEBOURCES C., DEFORGE P., DEGLAIRE G., DEGLAIRE T., DUGARD Y., DUMANGE D., ETIENNE P., FLEURY V., GAVART R., GAVART V., GIRONDELLOT B., GODART O., GOMEZ JB, GROSSELIN J., HAULIN B., HULOT C., HUREAU B., JUILLET B., LAMY D., LANTENOIS J., LAURENT CHAUVET P., LESOILLE P., LOUIS JM, MACHINET X., MALVAUX A., MALVAUX F., MANCEAUX C., MATHIAS F., MEENS F., MEIS M., MOUTON F., MULLER JC, NIZET D., NIZET J., OUDIN H., PHILIPPE L., PIERSON F., QUEVAL G., RACOUR P., RENARD D., RICHELET JP, ROBIN D., SIGNORET F., SINGLIT B., THIERION V., VAIRY L., VALET B.

Représentés : Mmes BRUSA R. donne pouvoir de vote à M. GROSSELIN J., LESUEUR P. donne pouvoir de vote à M. DUGARD Y., PAYEN F. donne pouvoir de vote à M. GODART O., PIEROT C. donne pouvoir de vote à M. HUREAU B., ROGER M. donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER D. et MM ADAM C. donne pouvoir de vote à M. BROYER J., BROUILLON P. donne pouvoir de vote à M. MEIS M., MASSON P. donne pouvoir de vote à M. ETIENNE P., MIELCAREK C. donne pouvoir de vote à M. LANTENOIS J., PIC JY donne pouvoir de vote à M. BOIZET G., POTRON F. donne pouvoir de vote à M. THIERION V., RAUSSIN B. donne pouvoir de vote à M. SIGNORET F.

---

**Objet : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL  
POUR L'AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE SANTE  
PLURIPROFESSIONNELLE A BUZANCY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018/084/026 du 18/10/18 portant modification des statuts et extension des compétences de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise dont « la création, l'aménagement et la gestion de Maisons de santé pluriprofessionnelle » ;

Vu le projet d'aménagement d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle porté initialement par la Commune de Buzancy ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

.....

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	HT
Travaux	305 082 €	366 098.40 €	FNADT	100 000 €
Maitrise d'œuvre	40 000 €	48 000 €	Région Grand Est	100 000 €
			DETR 2019 (20%)	69 016 €
			Autofinancement (22%)	76 066 €
<b>Total</b>	<b>345 082 €</b>	<b>414 098,40 €</b>		<b>345 082 €</b>

- AUTORISE le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat et de la Région Grand Est.
- CHARGE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

